

Voici ce que dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans ***La Belgique pendant la guerre*** (*journal d'un diplomate américain*) en date du

12 octobre 1915

Bruxelles, le 12 octobre 1915. — J'ai reçu, ce matin, une information qui confirme le rapport précédent : le jugement de miss Cavell a été rendu samedi après-midi et le ministère public a requis la peine de mort. Aussitôt, M. de Leval demande de nouveau à Conrad, par téléphone, à voir miss Cavell dans sa prison. Il insiste aussi pour que M. Gahan, l'aumônier anglais, soit autorisé à se rendre auprès d'elle. Conrad répond que cette autorisation est refusée, mais que miss Cavell peut s'adresser à l'un des trois pasteurs protestants (allemands) attachés à la prison. Quant à Leval, il ne peut la voir avant le prononcé du jugement qui, ajoute-t-il, n'a pas été rendu jusqu'ici et ne le sera probablement pas avant un jour ou deux ; d'ailleurs le jugement, fût-il rendu, serait inopérant sans la confirmation du gouverneur, précisément absent pour deux ou trois jours. Nous avons demandé à Conrad d'aviser immédiatement la légation de la confirmation de la sentence, en sorte que nous puissions tenter le recours en grâce si réellement il s'agissait de la peine capitale. Conrad n'avait pas entendu dire qu'il en fût question, mais il promit de

nous tenir au courant. J'étais auprès du téléphone durant toute cette conversation, et j'ai entendu parfaitement et de Leval et Conrad.

Nous étions inquiets, malgré la promesse des autorités allemandes de nous tenir au courant et, pendant la journée, nous avons téléphoné plusieurs fois pour savoir si une décision avait été prise. Chaque fois, le département politique a renouvelé sa promesse. Pour être prêts à toute éventualité et pour agir sans perte de temps en cas d'urgence, nous avons rédigé un recours en grâce adressé au gouverneur général avec une lettre d'envoi pour le baron von der Lancken.

Plusieurs personnes ont déjà comparu devant les tribunaux pour avoir aidé des soldats à passer en Hollande mais, si nous sommes bien informés, la peine de mort n'a jamais été prononcée contre elles. Généralement elles ont été condamnées à faire de la prison en Allemagne. Les fonctionnaires du département politique ne croient pas que l'intention de la Cour soit de condamner à mort et cherchent à dissiper nos craintes à ce sujet.

Cependant, nous restions sous le coup d'une appréhension horrible dont nous ne pouvions pas nous défaire. J'avais fait venir mon cheval pour une promenade, mais je le fis ramener et je restai près du téléphone. Tard dans l'après-midi, de Leval réussit à entrer en communication avec l'avocat d'un des accusés. Celui-ci avait été informé par la *kommandantur* que le jugement

serait prononcé le lendemain matin, mardi ; il ne prévoyait rien de bon et craignait un jugement sévère.

A six heures vingt, Topping (l'employé de la légation) téléphone à Conrad, et, une fois de plus, nous recevons l'assurance la plus formelle qu'il n'y a rien de nouveau, et la promesse — faite sur un ton excédé — d'être avertis sitôt le jugement rendu. Ceci se passait exactement une heure vingt minutes après que la sentence avait été prononcée. Tout commentaire est inutile. Je rentrais chez moi à huit heures et demie quand de Leval arrive en auto ; il vient d'apprendre que miss Cavell va être fusillée dans la nuit. Nous avons peine à y croire, mais l'informateur a été si affirmatif et a tant insisté que nous partons aussitôt pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

Le ministre était malade et au lit. Mais il avait vu de Leval et l'avait chargé de me dire d'aller chez von der Lancken et de lui remettre le recours en grâce. Pour donner plus de poids à notre démarche, je devais demander au ministre d'Espagne de nous accompagner. Il dînait chez le baron Lambert. Je lui explique le cas, et il se joint à nous.

Au département politique, on nous dit que le baron von der Lancken et ses officiers sont allés passer la soirée dans un de ces petits théâtres borgnes qui ont surgi ici pour le divertissement des Allemands. D'abord, il nous est impossible de

découvrir où ils sont, car le planton a certainement pour consigne de se taire mais, à force d'insister et de faire valoir le regret certain de Lancken de ne pas nous voir, le planton consent à parler ; nous le mettons en auto et l'envoyons à la recherche de son maître.

Le marquis de Villalobar, de Leval et moi nous avons attendu longtemps, car Lancken, se doutant du but de notre visite, ne voulut pas se lever avant la fin d'un acte qui, sans doute, lui plaisait particulièrement.

Il arrive vers dix heures et demie, bientôt suivi du comte Harrach et du baron von Falkenhausen, membres de son état-major. En quelques mots, je le mets au courant de ce que nous savons de la situation et je lui tends la note du ministre qui transmet le recours en grâce. Lancken lit la note à haute voix, en notre présence, sans laisser paraître aucun sentiment, si ce n'est un certain ennui — celui probablement de voir découverte l'intention des autorités allemandes.

La lecture finie, Lancken affirme qu'il n'est pas au courant,, mais qu'il est pourtant sûr d'une chose, c'est que la sentence ne sera pas exécutée aussi vite que nous le prétendons. Il paraissait surpris, pour ne pas dire agacé, de ce que nous ajoutions foi à une information qui ne venait pas de son département, c'est-à-dire par la voie régulière. Leval et moi, nous insistons cependant, en disant que nous avons de bonnes raisons de croire ce

renseignement exact, et nous le supplions de s'informer. Il demanda avec une insistance gênante d'où nous venait notre information, mais je n'avais pas l'intention de l'éclairer sur ce point et je lui répondis que je ne me croyais pas le droit de divulguer mon auteur.

Alors Lancken se fit persuasif. Il était très improbable, nous dit-il, que le jugement fût déjà rendu, et même, le fût-il, qu'il ne pourrait être exécuté si vite, que d'ailleurs tous les bureaux sont fermés et qu'il lui est impossible d'agir avant le lendemain matin. Il nous donna le conseil de retourner chez nous « *comme des gens raisonnables* », de dormir tranquillement et de revenir le voir le lendemain matin. Il était clair que si nos informations étaient exactes, demain serait trop tard. Nous réclamons une enquête immédiate. J'insistai beaucoup et de Leval, dans son angoisse, devint si énergique qu'il risquait de provoquer la colère des Allemands, et je dus le calmer. Il faut admirer la manière dont de Leval, un Belge, qui n'a rien à gagner et tout à perdre, a gardé une attitude qu'il estimait juste et chevaleresque, sans en envisager les conséquences pour lui-même.

Enfin, Lancken consentit à faire une enquête. De son bureau, il téléphona au président de la Cour militaire, et peu après il nous dit qu'en effet miss Cavell avait été condamnée à mort et serait fusillée dans la nuit.

Alors nous avons plaidé sa cause avec tous les ar-

guments possibles ; nous avons fait remarquer à Lancken que miss Cavell avait déjà passé plusieurs semaines, en prison où, en tout cas, elle n'avait pas pu nuire aux Allemands ; qu'il n'y avait rien à gagner à la fusiller et qu'au contraire cet acte ferait beaucoup plus de mal que de bien à l'Allemagne, et beaucoup plus de bien que de mal à l'Angleterre. Nous lui avons fait remarquer encore que ce serait une très mauvaise affaire au point de vue allemand ; que jusqu'à présent la peine de mort n'était infligée que pour des crimes d'espionnage, or miss Cavell n'était accusée de rien de semblable (1). Nous lui avons rappelé que, directrice d'une grande clinique, elle avait soigné de nombreux soldats allemands, ce qui devait rendre sa vie d'autant plus sacrée à leurs yeux. Le département politique avait manqué à sa promesse, promesse plusieurs fois réitérée, de nous tenir au courant des phases du procès. La manière dont ils avaient délibérément usé de subterfuges pour nous cacher le jugement était si incorrecte qu'elle pouvait se passer de commentaires. Nous fîmes tous trois ressortir l'horreur qu'il y a à fusiller une femme, quel que soit son crime, et la répercussion désastreuse de cette exécution dans le monde civilisé. Sur un ton de mépris mal déguisé, il répliqua que, bien au contraire, l'effet serait excellent.

Comme dernier argument, nous avons demandé à Lancken, de considérer uniquement

l'intérêt allemand et de réfléchir au tort immense que causerait à l'Allemagne l'exécution de miss Cavell. Le meurtre de cette femme, venant après l'incendie de Louvain et le torpillage du *Lusitania*, soulèverait le monde civilisé d'horreur et de dégoût. Le comte Harrach intervint, disant qu'il préférerait voir fusiller miss Cavell que de voir faire du mal au plus humble soldat allemand, et que son seul regret était de ne pas avoir « *trois ou quatre vieilles Anglaises à fusiller* ».

Le ministre d'Espagne et moi nous avons essayé d'obtenir que Lancken entrât en communication téléphonique avec le grand quartier général à Charleville pour que le cas de miss Cavell fût soumis à la décision de l'empereur. Lancken se raidit visiblement contre cette suggestion, et la rejeta nettement en disant qu'il lui était impossible de faire une démarche semblable. Se tournant vers Villalobar, il ajouta :

« *Je ne peux pas faire cela, je ne suis pas un ami de mon souverain comme vous l'êtes du vôtre* ».

A quoi Villalobar répondit qu'on devient un ami loyal en s'exposant, lorsqu'il le faut, à encourir une disgrâce. Lancken finit par dire que le gouverneur militaire de Bruxelles représente l'autorité suprême (*Gerichtsherr*) en cette matière, et que le gouverneur général lui-même n'a pas le droit d'intervenir. Il consentit cependant à faire réveiller le général von Sauberschweig, gouverneur militaire, pour savoir s'il avait déjà ratifié la

sentence ou s'il restait un espoir de clémence.

Pendant la demi-heure d'absence de Lancken, nous avons usé de toute notre persuasion auprès de Harrach et de Falkenhausen, et je dois dire, à mon grand regret, que ce fut en vain. Lancken revint, disant que le gouverneur militaire avait agi après mûre délibération, mais que les circonstances du délit de miss Cavell étaient d'un caractère tel, que la peine de mort devenait une nécessité impérieuse. D'après la loi militaire allemande, affirma-t-il, le Gerichtsherr a le pouvoir discrétionnaire d'accueillir ou de rejeter les demandes en grâce ; or, dans le cas présent, le gouverneur regrettait de ne pouvoir accueillir la demande ni aucune considération connexe.

De nouveau nous proposons de recourir à l'intervention de l'empereur ; mais, cette fois, Lancken répond que la discussion a trop duré, et que d'ailleurs, une fois la sentence ratifiée par le gouverneur militaire, « *l'empereur lui-même ne peut plus intervenir* » (2).

Il me demanda alors de reprendre la note que je lui avais remise. J'hésitai au premier moment, faisant remarquer que ce n'était là qu'une simple lettre d'envoi par laquelle le ministre le priait de remettre au gouverneur la note qui constituait la demande en grâce. Comme il était décidé à ne pas la prendre et que, d'autre part, il en connaissait le contenu, l'ayant lue à haute voix, je ne voyais rien à gagner en insistant et je repris la note.

Si catégorique qu'ait été Lancken sur l'inutilité de nos démarches, nous avons continué à faire appel à tous les sentiments pour obtenir un ajournement de la peine jusqu'à la révision du procès. Le ministre d'Espagne prit Lancken à part pour lui développer certains arguments dont il ne voulait pas parler en présence de Harrach, de Falkenhausen et de Leval, citoyen belge. Lancken chercha des détours, mais maintint son refus, Pendant ce temps, j'entrepris Harrach et Falkenhausen et, mettant toute modestie de côté, je leur rappelai ce que nous avons fait pour les Allemands au début de la guerre ; comment nous avons rapatrié des milliers de sujets allemands et pris soin de leurs intérêts ; comment, durant le siège d'Anvers, j'avais plusieurs fois traversé les lignes en pleine bataille à la demande du maréchal von der Goltz, et cela dans l'intérêt même des Allemands ; que tous ces services leur avaient été rendus de bon gré et dans un esprit désintéressé ; et que, depuis le commencement de la guerre, nous n'avions jamais demandé de faveurs spéciales aux autorités allemandes. Il semblait incroyable qu'aujourd'hui ils nous refusassent un seul jour de répit pour examiner à nouveau le cas d'une pauvre femme que son emprisonnement empêchait de nuire et dont l'exécution au milieu de la nuit, après toute une série de subterfuges et de déceptions, n'était rien de moins qu'un affront à la civilisation. Alors que j'avais abandonné tout

espoir, de Leval ne voulait pas croire encore que les Allemands dussent s'en tenir à leur décision et il fit des appels touchants à des sentiments de pitié auxquels il s'adressait en vain ; car nous avions affaire à trois hommes trop insensibles et trop endurcis pour se laisser toucher par quoi que ce fût.

A minuit, ayant perdu tout espoir, nous partons. C'était chose poignante de nous en aller sans avoir réussi à sauver une pauvre femme qui, quelques heures après, paraîtrait devant le peloton d'exécution. Mais ce qui fut pire encore, ce fut de trouver à la légation un petit groupe d'Anglaises qui attendaient dans mon bureau le résultat de nos démarches. Elles étaient là depuis quatre heures, et Mrs. Whitlock et miss Lamer avaient essayé de leur donner du courage. Il y avait là Mrs. Gahan, la femme de l'aumônier anglais, miss B... et plusieurs nurses de l'école de miss Cavell. L'une d'elles, toute menue, avait été soignée par miss Cavell comme par une mère, et elle était bouleversée de chagrin. Il n'y eut pas à les préparer à la mauvaise nouvelle, car la réponse était écrite sur nos traits. Nous ne pûmes que leur faire boire un peu de vin et les renvoyer chez elles. De Leval était blanc comme un linge et je le reconduisis chez lui. J'avais moi-même un affreux mal de tête et ne pouvais me faire à l'idée de me mettre au lit. Je tâchai de lire, mais vainement ; alors je sortis, et je marchai par les rues, au grand ennui des

patrouilles allemandes. Je sonnai à plusieurs portes dans un désir fou de parler à quelqu'un, mais ne trouvai personne, si ce n'est des domestiques endormis et grognons. Je ne voudrais pas revivre cette nuit-là ; elle a passé cependant. Un bain froid m'a rendu des forces, et je retournai à la légation pour travailler.

Cette journée nous a révélé un nouvel acte odieux commis par les Allemands contre miss Cavell. Le jugement, au lieu d'être rendu publiquement dans la chambre du tribunal, lui aurait été lu, dans sa cellule, derrière les verrous tirés. Les Allemands ont probablement agi ainsi pour se cacher de nous, mais c'est là un fait qui forme bloc avec tout l'ensemble de leur manière. Au cours de la nuit, M. Gahan fut autorisé à voir miss Cavell quelques instants avant qu'on l'emmenât pour la fusiller. Elle était calme, prête à mourir et acceptait l'épreuve sans frayeur. Femme au corps frêle qu'un souffle eût emporté, son âme était grande. Elle dit à M. Gahan que des soldats lui avaient demandé son aide pour passer la frontière ; elle savait ce qu'ils risquaient et ce qu'elle risquait elle-même et, le sachant, elle les avait aidés. Elle ne regrettait rien, n'accusait personne et, si c'était à refaire, elle recommencerait. Elle remercia Dieu des six semaines qu'elle avait passées en prison et d'y avoir goûté un repos qu'elle ne connaissait plus depuis des années.

Ils communièrent ensemble, et elle, qui avait si peu besoin de préparation pour mourir, elle était prête. Elle n'éprouvait de ressentiment contre personne et dit : « *Le patriotisme seul ne suffit pas; il faut encore n'avoir ni amertume ni rancune.* »

Les Allemands l'emmenèrent pour la fusiller avant le jour.

Ils lui refusèrent l'assistance de son chapelain, mais un aumônier allemand se tint près d'elle et la fit inhumer ensuite suivant le règlement de la prison. Cet aumônier n'a pas dissimulé son admiration : « *Elle a été courageuse jusqu'à la fin. Elle a fait sa profession de foi et était heureuse de mourir pour sa patrie. Elle a eu la mort des héros.* »

(1) A ce moment, il n'était pas question d'espionnage. C'est seulement lorsque l'opinion publique se montra si indignée de cette exécution que le Gouvernement allemand parla de « *l'espionne Cavell* ». Rien dans les termes du jugement n'autorise à la traiter d'espionne.

(2) Celle affirmation était fausse, nous l'avons su plus tard, et elle a mécontenté l'empereur. Celui-ci aurait pu arrêter l'exécution à tout moment,

Notes de Bernard GOORDEN.

Vous trouverez la version originelle anglophone, pour cette date du 12 octobre 1915, extraite de ***A journal from our Legation in Belgium*** (1917), notamment au lien suivant :

<https://www.idesetautres.be/upload/19150805-19151012%20HUGH%20GIBSON%20JOURNAL%20FROM%20OUR%20LEGATION%20IN%20BELGIUM.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIQUE OCCUPATION ALLEMANDE 1915 CHAPITRE 23 - Rajouté le 08/11/2015

Dans le chapitre 23 de 1915 (« *Edith Cavell* ») des mémoires de Brand Whitlock sont évoqués l'arrestation d'Edith Cavell le 5 août 1915 et le déroulement de son « *procès* ». Brand Whitlock reproduit des échanges de courrier notamment ses interventions des 31 août 1915 et 10 septembre 1915.

Nous avons rajouté les notes, nombreuses, présentes dans la version anglaise.

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201915%20CHAPITRE%2023.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIUM UNDER GERMAN OCCUPATION 2 CHAPTER 1 - Rajouté le 30/09/2015

Dans le chapitre 1 (« *Edith Cavell* ») du volume 2 des mémoires de Brand Whitlock (1869-1934), intitulées ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** (1919), est évoquée l'arrestation d'Edith Cavell le 5 août 1915 et comment s'est déroulé son « procès ». Brand Whitlock reproduit des échanges de courrier notamment ses interventions des 31 août 1915 et 10 septembre 1915.

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%20%20CHAPTER%2001.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIQUE OCCUPATION ALLEMANDE 1915 CHAPITRE 24 - Rajouté le 12/11/2015

Dans le chapitre 24 de 1915 (« *The night of the execution* ») des mémoires de Brand Whitlock, sont évoqués les derniers événements qui ont, malgré tous les efforts, débouché sur l'exécution d'Edith Cavell le 12 octobre 1915. Il reproduit notamment son ultime démarche du 11 octobre. Nous avons rajouté des notes présentes dans la version anglaise.

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201915%20CHAPITRE%2024.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIUM UNDER GERMAN OCCUPATION 2 CHAPTER 2 - Rajouté le 11/10/2015

Dans le chapitre 2 (« *The night of the execution* ») du volume 2 des mémoires de Brand Whitlock sont évoqués les derniers événements qui ont, malgré tous les efforts, débouché sur l'exécution d'Edith Cavell le 12 octobre 1915. Il reproduit notamment son ultime démarche du 11 octobre.

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%202%20CHAPTER%2002.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIQUE OCCUPATION ALLEMANDE 1915 CHAPITRE 25 - Rajouté le 15/11/2015

Dans le chapitre 25 de 1915 (« *Un édit ex post facto* ») des mémoires de Brand Whitlock sont évoqués les derniers événements qui ont, malgré tous les efforts, débouché sur l'exécution d'Edith Cavell le 12 octobre 1915. Nous avons rajouté des notes présentes dans la version anglaise : l'arrêté, promulgué après sa mort du 12 octobre 1915 «*concernant les personnes appartenant aux armées ennemies et les agents ennemis qui se cachent dans le pays, ainsi que les personnes qui leur viennent en aide* », les rapports de Hugh GIBSON, de Maître de LEVAL, etc ...

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201915%20CHAPITRE%2025.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIUM UNDER GERMAN OCCUPATION 2 CHAPTER 3 - Rajouté le 12/10/2015

Dans le chapitre 3 (« *An ex-post-facto edict* ») du volume 2 des mémoires de Brand Whitlock sont évoqués les derniers événements qui ont, malgré tous les efforts, débouché sur l'exécution d'Edith Cavell le 12 octobre 1915. Il reproduit notamment l'arrêté, promulgué après sa mort du 12 octobre 1915 « concernant les personnes appartenant aux armées ennemies et les agents ennemis qui se cachent dans le pays, ainsi que les personnes qui leur viennent en aide. », les rapports de Hugh GIBSON, de Maître de LEVAL, etc

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%202%20CHAPTER%2003.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIQUE OCCUPATION ALLEMANDE 1915 CHAPITRE 26 - Rajouté le 18/11/2015

Dans le chapitre 26 de 1915 (« *La dernière nuit de Miss Cavell* ») des mémoires de Brand Whitlock est évoquée cette dernière nuit d'Edith Cavell, le 12 octobre 1915 et l'auteur cite un témoignage d'un prêtre. Nous avons rajouté des notes présentes dans la version anglaise : sa dernière lettre aux infirmières de l'école qu'elle dirigeait (où nous avons laissé les fautes d'orthographe et de grammaire).

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201915%20CHAPITRE%2026.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIUM UNDER GERMAN OCCUPATION 2 CHAPTER 4 - Rajouté le 14/10/2015

Dans le chapitre 4 (« *Miss Cavell's last night* ») du volume 2 des mémoires de Brand Whitlock est évoquée cette dernière nuit d'Edith Cavell, le 12 octobre 1915, et cite un témoignage d'un prêtre. Il reproduit sa dernière lettre aux infirmières de l'école qu'elle dirigeait (où nous avons laissé les fautes d'orthographe et de grammaire).

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%201915%20CHAPTER%2004.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIQUE OCCUPATION ALLEMANDE 1915 CHAPITRE 27 - Rajouté le 06/11/2015

Dans le chapitre 27 de 1915 (« *La réaction* ») des mémoires de Brand Whitlock sont évoquées des réactions après les exécutions d'Edith Cavell et de Philippe Baucq, le 12 octobre 1915. Nous y avons ajouté les annotations d'Edith Cavell dans son livre de prières, présentes dans la version anglophone.

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201915%20CHAPITRE%2027.pdf>

BRAND WHITLOCK BELGIUM UNDER GERMAN OCCUPATION 2 CHAPTER 5 - Rajouté le 28/10/2015

Dans le chapitre 5 (« *The reaction* ») du volume 2 des mémoires de Brand Whitlock sont évoquées des réactions après les exécutions d'Edith Cavell et de Philippe Baucq, le 12 octobre 1915. Il reproduit des annotations d'Edith Cavell dans son livre de prières.

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%202%20CHAPTER%2005.pdf>

Recoupez ces informations par celles d'Auguste **VIERSET** (1864-1960), secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : **Adolphe MAX**. La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Découvrez aussi l'article de synthèse de Roberto J. **Payró**, en l'occurrence la version française de « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; **neutralidad de Bélgica** (20-25) » ; in **La Nación** ; 07-12/12/1914 :*

<https://www.idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

Découvrez surtout « *Roberto J. Payró : son arrestation (le **22/09/1915**) à Bruxelles* » article, à l'origine, publié dans **La Nación** du 15/12/1915. Le but de l'opération des Allemands visait peut-être à le neutraliser afin de l'empêcher de « *témoigner* » (à son habitude) de ce qu'ils faisaient à Edith CAVELL ...

<https://www.idesetautres.be/upload/19150922%20ARRESTATION%20PAYRO%20A%20BRUXELLES%20LA%20NACION%2019151215.pdf>

1915 ARRESTATIONS EDITH CAVELL
ROBERTO **PAYRO** - Rajouté le 09/10/2015

Description : En 1915, deux ressortissants de pays non alliés à l'Allemagne (Edith CAVELL, de nationalité anglaise, et Roberto J. Payró, de nationalité argentine) oeuvraient pacifiquement en Belgique occupée. Ils furent tous deux arrêtés par les Allemands. Leur destin furent différents, en raison de leur patrie, mais leur lutte fut la même, exemplaire pour les générations qui les ont suivis.

<https://www.idesetautres.be/upload/1915%20ARR ESTATIONS%20EDITH%20CAVELL%20ROBERT O%20PAYRO.pdf>

Voyez ce qu'en disent, à partir du **20** août 1914, Louis **GILLE**, Alphonse **OOMS** et Paul **DELANDSHEERE** dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 1 : 1914-1915).

Tous ces documents sont accessibles via

<https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Sadi **KIRSCHEN** ; **Devant les conseils de guerre allemands** ; Bruxelles, Rossel et Fils ; 1919, XV-508 pages (16 planches hors texte) :

http://www.bel-memorial.org/books/devant_les_conseils_de_guerre_allemands.pdf

Baron von der LANCKEN ; **Mémoires. Mes trente années de service** (traduit de l'allemand par Maurice Tenine) ; Paris, Librairie Gallimard ; 1932, 253 pages. (*Meine dreissig Dienstjahre* ; 1931).

<http://www.idesetautres.be/upload/OSCAR%20VON%20DER%20LANCKEN%20LIENS%20INTERN ET%20CHAPITRES%20MEMOIRES%20BELGIQUE%201914-1918.pdf>

Chapitre X : La tragédie de la guerre. La guerre des francs-tireurs en Belgique. Les déportations d'ouvriers. L'affaire **Cavell** (pages 188-214).

<http://www.idesetautres.be/upload/VON%20DER%20LANCKEN%20MEMOIRES%20CHAPITRE%2010%20BELGIQUE%201914-1918.pdf>

Maurice van VOLLENHOVEN EN BELGIQUE PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

VRAIES AMBASSADES 1954 - Rajouté le 13/08/2017

Description : Après les mémoires de Brand WHITLOCK et des éléments relatifs au marquis de VILLALOBAR – les deux autres ministres protecteurs de la première guerre mondiale en Belgique (ainsi que des extraits de celles du baron von LANCKEN, l'interlocuteur allemand avec lequel ils « dialoguaient » afin de limiter la famine locale) –, il nous a semblé important de compléter le puzzle avec le point de vue du représentant des Pays-Bas. Voici de Maurice [M.W.R.] van Vollenhoven, **Les vraies ambassades : Considérations sur la vie, souvenirs d'un diplomate** ; Bruxelles, Elsevier ; 1954 (deuxième édition), 308 p. (traduction de l'original de **Memoires, beschouwingen, belevnissen, reizen en anecdoten**, 1948, en partie raccourcie, en partie développée). Voir « *Miss Edith Cavell* », pages 192-194.

<https://www.idesetautres.be/upload/Maurice%20van%20VOLLENHOVEN%20EN%20BELGIQUE%20PENDANT%20LA%20PREMIERE%20GUERRE%20MONDIALE%20VRAIES%20AMBASSADES%201954.pdf>

RESISTANCE BELGE 1914-1918 DE RUDDER NOS HEROS LYR - Rajouté le 07/11/2016

Consultez « *La résistance belge* » par Arthur DE RUDDER, chapitre 10 (pages 133-150, 1ère partie) de Nos héros morts pour la patrie. L'épopée

belge de 1914 à 1918 (histoire et documentation).
Tableau d'honneur des officiers, sous-officiers, soldats, marins et civils, tombés pour la défense des foyers belges. (Ouvrage publié ... sous la direction générale de René LYR ...) ; Bruxelles, E. Van der Elst ; 1920, 370 pages (1ère partie) + 160 pages (2ème partie) + 75 pages (3ème partie) + 31 pages (4ème partie). Voici un détail partiel de son iconographie (si le document n'est pas suivi de la mention «*illustration*», c'est qu'il s'agit d'une photographie) :
Portrait de Brand WHITLOCK, « *ministre protecteur* » (revêtu de sa signature ; page 139).
Portrait du marquis de VILLALOBAR, « *ministre protecteur* » (revêtu de sa signature ; page 139).
Portrait de Miss Edith CAVELL (page 148).
In memoriam de Philippe BAUCQ, distribué en dépit de la censure (page 149).
Tombes des martyrs civils tombés au champ d'honneur et inhumés au Tir National près de l'endroit où ils ont été fusillés (page 150).

<https://www.idesetautres.be/upload/RESISTANCE%20BELGE%201914-1918%20DE%20RUDDER%20NOS%20HEROS%20LYR.pdf>

19151012 PHILIPPE **BAUCQ** EXECUTION PAR ALLEMANDS - Rajouté le 12/10/2015

Philippe François Victor BAUCQ (1880 - 12 octobre 1915) fut un résistant belge fusillé aux côtés d'Edith Cavell.

<https://www.idesetautres.be/upload/19151012%20BAUCQ%20PHILIPPE%20EXECUTION%20PAR%20ALLEMANDS.pdf>

ABRAHAM HANS GRANDE GUERRE 058 -
Rajouté le 07/04/2018

Consultez le fac-similé du fascicule N°58 (1919 ; pages 913-928) de **La Grande Guerre** (version française de **De Groote Oorlog**) d'Abraham HANS (1882-1939) et G. Raal (Lode Opdebeek, 1869-1930). On y évoque principalement :

En Belgique occupée. Condamnations à mort (pages 904-909) ;

Fusillés belges (pages 909-922).

On y trouve l'illustration suivante : Miss (Edith) Cavell (page 913).

<http://www.idesetautres.be/upload/ABRAHAM%20HANS%20GRANDE%20GUERRE%20057.pdf>

Liens INTERNET vers tous les fascicules de **La Grande Guerre** :

<https://www.idesetautres.be/upload/ABRAHAM%20HANS%20GRANDE%20GUERRE%20TABLE%20MATIERES%20FASCICULES%201-120%20AVEC%20LIENS%20INTERNET.pdf>

ABRAHAM HANS GROOTE OORLOG 057 1919 -
Rajouté le 01/02/2020

Aflevering N°57 (1919 ; bladzijden 897-912) van "**De Groote Oorlog**" van Abraham HANS (1882-1939) en G. Raal (Lode Opdebeek, 1869-1930) ; Antwerpen / Borgerhout, Lode Opdebeek uitgever ; 1919-1920 ; 121 afleveringen van 16 bladzijden, 1936 bladzijden).

Daarin ("Tweede deel") worden o. a. volgende thema's behandeld :

Hoofdstuk L – In bezet België – Doodvonnissen (bladzijden 904-) ;

Hoofdstuk LI – Belgische gefusilleerden (bladzijden 911-) ;

Men vindt er o. a. volgende illustratie: Miss (Edith) Cavell en haar geliefkoosde honden (page 909).

<https://www.idesetautres.be/upload/ABRAHAM%20HANS%20GROOTE%20OORLOG%20057%201919.pdf>